

Journée LAPS2.0 28/11/2014

<http://www.lapsi-project.eu/>

Le réseau LAPS2.0

Le réseau LAPS2.0 (*Legal Aspects of Public Sector Information PSI*) était un réseau thématique financé par le programme-cadre 2007-2013 de la Commission Européenne, compétitivité et innovation. L'objectif de LAPS2.0 était d'identifier les barrières légales et les obstacles restants pour avoir accès et réutiliser l'information du secteur public sur le marché européen des contenus, et proposer des mesures et des outils pour stimuler le progrès de ce marché européen vers des données ouvertes. Il reposait sur les recommandations politiques faites par le premier réseau LAPS2 pour fournir des guides et conseils sur la façon de surmonter les obstacles légaux gênant le développement de l'écosystème de données ouvertes.

Le réseau a rassemblé des experts universitaires et des parties prenantes du secteur public, du monde des affaires et de la société civile de 15 pays. Ils ont abordé des questions touchant à l'acquisition de licences, les procédures de plaintes, l'accès aux informations, la vie privée et la protection de données, la concurrence, les droits de propriété intellectuelle etc. En combinant l'expertise universitaire avec l'expérience réelle des parties prenantes, le réseau a fourni des solutions réalistes aux menaces légales existantes sur le marché *PSI*.

Les activités de LAPS2.0

Le réseau thématique LAPS2.0 a fonctionné deux ans. Pendant ces deux ans, plusieurs activités ont été menées :

- La collecte des exemples de bonnes pratiques se rapportant aux licences ouvertes, l'application de la législation *PSI*, la découverte d'un équilibre entre l'ouverture des données et la protection des données ou des droits de propriété intellectuelle, etc. Ces bonnes pratiques présenteront les progrès qui ont déjà été faits sur le marché *PSI* et peuvent en inspirer d'autres.
- La création de *Position Papers* et de guides sur la façon d'adapter le cadre légal ou sur comment utiliser la loi pour stimuler l'ouverture des données et le marché *PSI*.
- L'organisation de réunions, d'ateliers et de conférences pour disséminer les résultats du projet et sensibiliser aux obstacles légaux sur le marché *PSI* et - surtout - comment les surmonter.
- Le développement d'une boîte à outils *PSI*, qui guidera les re-utilisateurs dans le labyrinthe du cadre réglementaire *PSI*.

Rappel sur les directives *PSI* (2003 puis 2013):

La nouvelle directive *PSI* de 2013 devra être transposée dans le droit français avant juillet 2015. L'une des principales nouveautés de cette directive consiste à étendre le champ d'application de la directive de 2003 pour y inclure les bibliothèques, musées et archives. Le principe général pour la réutilisation des données a été révisé. Alors que l'ancienne version définissait les champs

d'information où la réutilisation était autorisée (laissant aux états membres et administrations concernées le choix de l'application), la nouvelle directive précise que tout document, entrant dans le champ d'application devrait être réutilisable pour des usages commerciaux ou non-commerciaux. Elle impose une plus grande transparence sur le calcul des redevances qui devront se limiter aux coûts de mise à disposition sauf si l'équilibre financier de l'établissement ou du service concerné est directement impacté par les recettes issues de la diffusion des données. Enfin elle insiste sur les formats de diffusion, qui doivent être lisibles par des machines et le plus ouverts possibles.

Conférence finale LAPSI 2.0 le 28 novembre à Bruxelles :

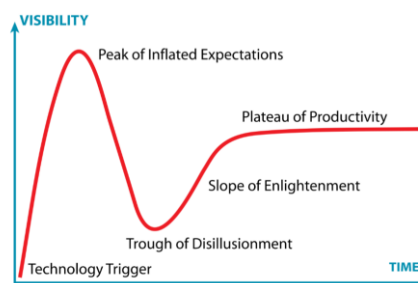
Le réseau thématique européen LAPSI 2.0 a tenu sa conférence finale le 28 novembre à Bruxelles devant une cinquantaine d'auditeurs. Une trentaine d'intervenants ont présenté les conclusions et recommandations concernant les barrières légales et les obstacles restants pour avoir accès et réutiliser les informations du secteur public sur le marché européen des contenus.

Retrouvez les présentations ici :

<http://www.lapsi-project.eu/conference-28-november-2014>

Malte Beyer-Katzenberger (*Policy Officer, European Commission, DG CONNECT*) s'est interrogé sur l'atteinte du plateau de la productivité pour les données publiques, et sur ce que pourrait être le marché des données publiques en Europe en 2022, voici quelques points qui ont été mis en exergue :

The Gartner hype cycle



- Les données ouvertes, largement disponibles, constituent une part importante des prises de décision pilotées par la donnée, dans le public et dans le secteur privé;
- Le fossé entre manager une base de données interne et sur un site Web Open data avec une sélection de données ouvertes aura disparu.
- Les portails de données auront cessé d'exister, mais les API seront la règle pour n'importe quelle base de données.
- Les administrations publiques auront compris la valeur économique de leurs actifs et l'importance d'engager avec les ré utilisateurs un dialogue gagnant-gagnant ; les discussions sur ce qui est des barrières raisonnables pour l'entrée sur le marché perdureront.
- Le nombre de types de licences utilisées dans le monde entier sera devenu raisonnable.